

Rapport d'activité 2020 du conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 mai 2021

1 L'assurance vie en 2020

1.1 L'environnement de l'assurance vie

La crise économique liée à la pandémie est entrée dans une troisième phase. La première, en début d'année 2020 était celle de la surprise et du confinement entraînant une chute universelle de l'activité et des échanges. La seconde, quelques mois plus tard fut celle de la réouverture des économies aboutissant à un fort rebond de la production et de la demande. Au cours du dernier trimestre les indicateurs économiques montrent que l'on reste en zone d'expansion mais aussi que le rythme de la reprise s'est tassé.

En 2020 l'Assurance vie épargne a continué de faire évoluer son modèle économique au sein du nouvel environnement imposé par la loi PACTE dans un contexte largement dominé par les effets de la crise sanitaire que traverse le pays.

La crise sanitaire est responsable de l'affaissement de l'activité économique et de la montée du chômage. La persistance d'un environnement de taux bas qui pénalise la gestion financière des assureurs et la constitution assez massive d'une épargne de précaution liquide combinées à cette crise sanitaire expliquent largement le recul de la collecte nette.

L'assurance Vie a connu un regain d'intérêt en fin d'année 2020 qui ne s'est pas ralenti en janvier. Néanmoins sur l'ensemble de l'année 2020 les cotisa-

tions sont en recul de 20 % à 116,3 Mds € qui a surtout impacté les supports en euros. La part des supports en UC dans les cotisations passe de 28 % en 2019 à 34 % en 2020.

Les prestations sur l'ensemble de l'année restent quasi stables un peu au-dessus de 120 Mds €. En synthèse la collecte nette sur les 12 mois diminue de 6,5 Mds €.

1.2 Démarrage au plan national des PER individuels (PERin)

Pour mémoire, l'objectif du Gouvernement en matière de produits Retraite : simplifier, développer et harmoniser l'épargne longue afin de la rendre attractive. En matière d'Épargne Retraite notre pays est en effet en retard si l'on compare la part des prestations versées sous forme de retraite supplémentaire : 5 % de l'ensemble des prestations de retraite servies contre 16 % pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Le rôle des conseillers est important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des PERin véritablement orientés vers la préparation de la retraite alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine.

Une dynamique de croissance est néanmoins enclenchée dans un environnement de taux bas qui, ajouté aux perspectives de relance, explique l'intérêt pour les supports en UC.

Selon la FFA, 782 000 PER sont en cours depuis leur lancement en 2019 dont 774 100 PERin. En 2020, 422 200 PERin ont été souscrits et 311 500 contrats ont été transférés en provenance d'autres contrats. Le bilan est jugé très honorable dans un contexte chahuté par la crise sanitaire et une tendance notée de l'épargne à se concentrer sur des actifs liquides. Les nouveaux PERin (cotisations + transferts) représentent 8,9 Mds € dont 47 % investis en UC.

1.3 Les contrats PER individuels et PER Entreprises au 31 décembre 2020 (Source FFA)

	PER individuels
Nombre de nouveaux PER souscrits en 2020 (en milliers)	422,2
Cotisations 2020 (hors transferts, en millions d'euros)	3025,9
<i>Part des supports en unités de compte</i>	56 %
Montants des transferts (en millions d'euros)	5831,7
<i>Part des supports en unités de compte</i>	42 %
Cotisations + transferts (en millions d'euros)	8857,5
<i>Part des supports en unités de compte</i>	47 %

1.3 Les contrats PER individuels et PER Entreprises au 31 décembre 2020 (Source FFA)

	PER individuels	PER obligatoires	Ensemble PER
Nombre de PER en cours (en milliers)	774,1	7,5	781,5
Provisions mathématiques (en millions d'euros)	9512,3	1238,5	10750,8
Part des supports en unités de compte	48%	64 %	50 %

1.4 Focus sur la commercialisation des contrats PERin de l'assureur CARDIF (données au 31 12 2020)

A ce jour l'UFEP a souscrit auprès de l'assureur CARDIF trois contrats PERin :

BNP Paribas Multiplacements PER

Le nombre d'adhérents au **Plan Epargne Retraite BNP Paribas Multiplacements** en phase épargne s'élève à **6 461**. Le montant cumulé des encours gérés atteint **84,70 M€** dont 52 % sur des supports en UC. Aucun adhérent n'est encore sorti en rente.

BNP Paribas Multiplacements Privilège PER

Le nombre d'adhérents en phase épargne au **Plan Epargne Retraite BNP Paribas Multiplacements Privilège** s'élève à **2 687**. Le montant cumulé des encours gérés atteint **77,7 M€** dont 61% sur les supports UC. Aucun adhérent n'est encore sorti en rente.

CARDIF Essentiel Retraite

Le nombre d'adhérents au **Plan Epargne Retraite Cardif Essentiel Retraite** en phase épargne s'élève à **5 640** pour des versements de **162,3 M€** sur l'année 2020. Le montant cumulé des encours gérés atteint **172,1 M€** dont 63% sur des supports en UC. Il y a 2 adhérents en phase de rente.

Pour ces 3 contrats il est enregistré un pourcentage significatif de transfert en provenance de contrats PERP et MADELIN.

2 La gestion financière des différents en euros de cardif

2.1 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 31/12/2020

- A fin décembre 2020, la valeur boursière du fonds s'élève à 206 millions d'euros, en légère progression sur 2019 (204 M€ +1 %). Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- On relève un renforcement (+2,4 %) de la part des obligations et une stabilité de celle des actions. Ces arbitrages et réallocations de portefeuille sur l'ensemble de l'exercice entraînent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque de taux concomitamment avec une progression de sa sensibilité au risque actions.
- Une analyse plus détaillée de la poche obligataire fait apparaître comme en 2019 un arbitrage des emprunts d'états (2/3 sur la France) qui passent en dessous de la barre des 40 % de la poche au profit du secteur privé correspondant à la recherche d'une meilleure performance. Au sein de ce portefeuille

d'obligations privées, le secteur financier représente 40 % de l'ensemble (41,8 % en 2019).

- A noter que la qualité du portefeuille passe de A + à A.

2.2 Le fonds en Euros cantonné du PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » au 31/12/2020

Les encours en valeur boursière du Fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2020 à 535 M€ en progression de 3,5 % sur 2019. Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché intègre les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs. La structure des actifs reste à peu près stable avec un léger renforcement de la poche obligataire à 74,7 % (73 % en 2019).

La sensibilité du portefeuille de l'actif aux taux croît modérément comme d'ailleurs celle au risque actions.

Dans le détail on constate au sein des produits obligataires, une stabilité des emprunts d'état et du secteur privé et au sein de ce dernier, une très importante réduction de l'exposition au risque sur le secteur financier (divisée quasiment par 2). Ce secteur ne représente plus que 21 % de la poche crédit. La qualité du portefeuille des obligations demeure bonne avec un rating A sans changement.

2.3 Le fonds général CARDIF en Euros au 31/12/2020

Au 31 décembre 2020 la valeur du fonds en euros représentait 123,6 milliards €. Le premier semestre de l'année a été traversé par une crise sanitaire sans précédent et non prévisible. Les projections de croissance mondiale et les fortes incertitudes sur l'avenir ont déterminé CARDIF Assurance Vie à réagir rapidement pour protéger au mieux le fonds en euros.

Le repositionnement s'est en partie effectué par un allègement de la poche des obligations à taux fixe (68,8 % fin 2020 vs 71,8 % fin 2019) vers les placements alternatifs (protection contre la remontée des taux notamment) et de

court terme qui passent de 1,1 à 4,1%. Au sein de la poche de taux les emprunts d'Etats ne représentent plus que 37,3% vs 41,7% fin 2019, la poche « crédit » est investie à 58% sur les financières. La part des actions reste à 13,3% quasi-

ment inchangée en % mais la volatilité a été forte et des ventes significatives ont été effectuées en début d'année. Des opportunités d'investissement sur des classes d'actifs plus résilientes ont été saisies. Le portefeuille immobi-

lier, après quelques arbitrages, représente 7,4% de l'actif. Ce portefeuille est très majoritairement (83%) investi en France. Les obligations à taux variable et indexées sur l'inflation représentent le solde (6,5% de l'actif).

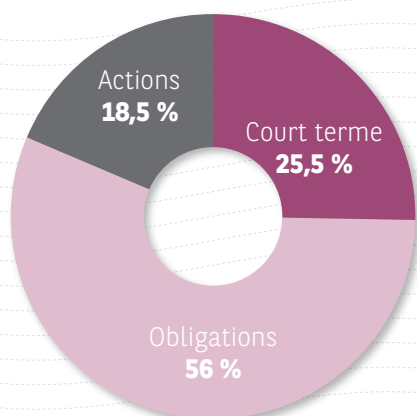
2-4 Les fonds Eurocroissance CARDIF au 23 décembre 2020

Fonds Avenir Retraite

au 23/12/2020

Capitalisation du fonds en valeur boursière

271 M€



Performances

	2020	Depuis sa création*
Fonds Avenir Retraite	0,27 %	39,7 %
Eurostoxx50**	-4,37 %	63,5 %
EuroMTS 5-7 ans Performance des obligations d'État zone euro	2,29 %	43,59 %

*Création le 30/10/2010

**Performances dividendes réinvestis

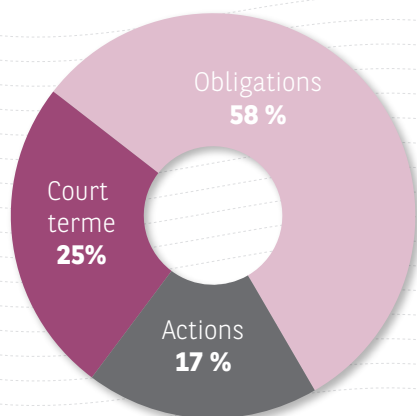
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Fonds Multiplacements Diversifiés

au 23/12/2020

Capitalisation du fonds diversifié
en valeur boursière

580 M€



Performances (yc frais)

	2020	Depuis sa création*
Fonds Multiplacement Diversifié	-1,18 %	32,28 %
Eurostoxx50**	-4,37 %	77,6 %
EuroMTS 5-7 ans Performance des obligations d'État zone euro	2,29 %	41,17 %

*Création le 26/03/2012

**Performances dividendes réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3 Le fonds en euros d'assuvie

(469 M € en valeur nette comptable)

La gestion financière d'ASSUVIE en 2020 est restée prudente, favorisant des achats d'obligations d'entreprises et utilisant une partie des réserves pour investir dans des actions, produits structurés actions et des obligations à haut rendement notamment à partir du mois de mars et en accélérant cette tendance avec le retour de signaux positifs ce qui a eu pour effet :

- Une légère baisse de la part des produits de taux (*) et une hausse de la trésorerie :
 - La Valeur Nette Comptable (VNC) des produits de taux représentait 418 M€ fin 2020, en relation avec la réduction de la taille du portefeuille.
 - Au 31/12/2020 la trésorerie représente 3,6 % de la VNC totale, en hausse par rapport à 2019 où elle

représentait 1.8 % en raison d'arbitrages entre des supports monétaires.

- Une légère hausse de l'exposition actions
 - Des achats de 1,50 M€ d'actions ainsi que de 2 M€ de produits structurés actions ont permis de d'augmenter la part actions (7 %) dans le portefeuille.
- Une stabilité de l'exposition immobilière
 - La VNC de la poche immobilière est de 8 M€ fin 2020, soit 2,0 % de la VNC totale.

(*) Focus sur **les principales caractéristiques du portefeuille obligataire** au 31/12/2020 :

- Le portefeuille obligataire est constitué à 77 % de titres détenus en direct et à 23 % d'OPCVM
- La dette souveraine émise par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Italie, Italie, représente 9,1 % de la VNC totale.
- Le portefeuille obligataire (hors OPCVM) est constitué à 43 % de titres notés AAA et AA, en baisse de 6 points par rapport au 31/12/19.
- La durée moyenne du portefeuille obligataire est de 5 années

4 Les réclamations enregistrées à Cardif sur les PERP, sur les contrats de retraite Madelin et les PER

4-1 Contrats PERP

Vision réclamations PERP - Détail Plan d'Épargne retraite des particuliers vs Cardif Multiplus

Plan d'Épargne retraite des particuliers

100 911 et 270 réclamations soit 2,67/1000

Evolution annuelle des réclamations PERP - Plan d'épargne retraite : une nette tendance à la hausse : + 38% vs 2019

2017	2018	2019	2020
287	233	196	270

Cardif Multiplus

10 082 et 27 réclamations soit 2,68/1000

Evolution annuelle des réclamations PERP - Plan d'épargne retraite : une nette tendance à la hausse (faible volumétrie) > le ration nb de récla/nbr de contrat en stock est identique à celui du PERP.

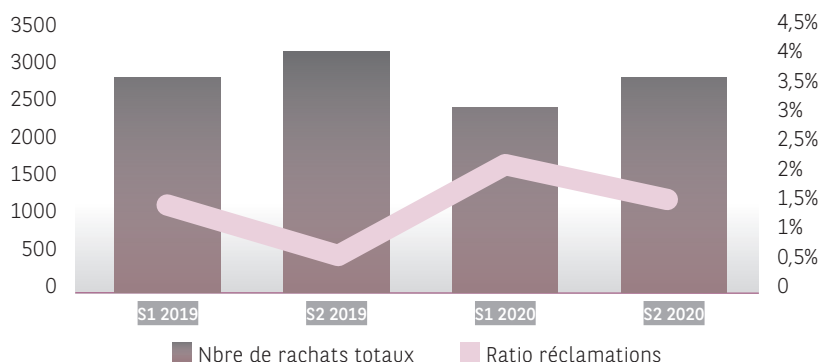
2017	2018	2019	2020
29	9	5	27

Les réclamations Cardif Multiplus sont liées aux opérations de déblocage et de transfert. Nos clients jugent les délais de traitement trop longs.

4-2 Contrats de retraite Madelin

Ratio réclamations PERP sur opérations de rachats

Les PERP : après une nette tendance à la hausse du ration nbr de récla/Rachats totaux en S1 2020, la tendance semble s'inverser en S2.



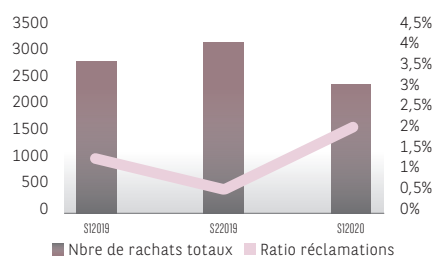
L'augmentation du taux de réclamation en S1 2020 est essentiellement liée à la crise COVID-19

4-3 Focus COVID sur les contrats PERP et MADELIN

Focus impact COVID-19 : Les débloques exceptionnels des PERP/PERM

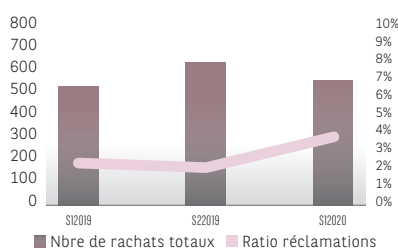
Les PERP

Une nette tendance à la hausse du ratio nbre récla/Rachats totaux en S1 2020



Les PERM

Une tendance similaire concernant le ratio nbre récla/Rachats totaux en S1 2020



Les rachats totaux

Le reproche délais trop longs / Manque de visibilité est principalement porté par les opérations de rachat (99 %).

La sensibilité des clients concernant les délais de rachat est exacerbée en période de chute boursière.

La baisse des marchés a entraîné en début d'année une précipitation au niveau des demandes de rachats totaux ➤ En raison de ces délais, les pertes financières peuvent parfois être conséquentes pour le client.

D'autre part, les clients ne comprennent pas toujours les conditions de déblocage des PERP/PERM ➤ importante augmentation de près de 100 % des demandes de débloques exceptionnels injustifiés.

Quelles sont les principales raisons de l'insatisfaction de nos clients ?

- Manque de transparence sur les délais
- Manque de pédagogie sur les conditions de déblocage de PERP/PERM.

Préconisation et plan d'actions

- Apporter de la visibilité au conseiller et au client lorsqu'une opération nécessite un délai de traitement supplémentaire projet en cours Transmeo pour la visibilité conseiller.
- Sensibiliser les conseillers aux conditions de déblocage des contrats PERP : rappel des conditions en particulier des dispositions spéciales COVID
- Ajouter un message sur Transméo rappelant les conditions de sortie des contrats PERP : mieux informer les clients via par exemple la FAQ.

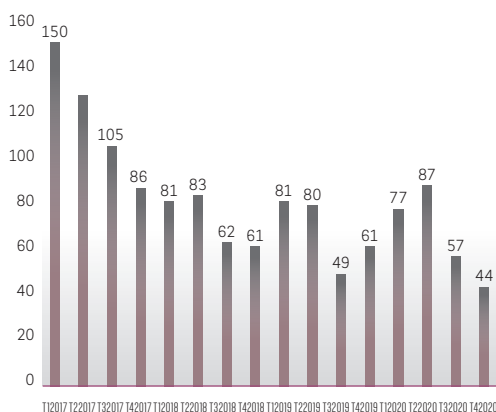
4-4 Contrats d'assurance vie classique CARDIF Multi-Plus

Vision réclamations Cardif Multi + (global) : 86 281 contrats et 265 réclamations soit 3 réclamations pour 1000 contrats en 2020 (stable par rapport 2019 : 3)

ÉVOLUTION

Stabilité vs 2019 : -2 %

2017	2018	2019	2020
468	287	270	265



PAR PARCOURS

Légère augmentation des réclamations liées à la vie du contrat : + 9 %

158

VS

157

=

Vie du contrat

Représente 60% vs 58% en 2019 du total des réclamations

107

VS

114

-6 %

Fin de contrat

Représente 40% vs 42% en 2019 du total des réclamations

Déblocage partiel et total : 28

Contestation information annuelle : 29

Arbitrages : 23

Modification administrative : 16

Versement ponctuel/programmé : 13

Transfert : 6

Demande de déblocage exceptionnel : 53

Gestion de successions : 46

Demande liquidation de rente : 8

Reproches principaux et secondaires vision clients

1. Délais de traitement.....**79%**
2. Règlement non reçu**9%**
3. Document non reçu**9%**
4. Info contestée sur document**8%**

Peu d'évolution au niveau du nombre de réclamations créé si on compare 2020 à 2019. Le principal reproche reste les délais de traitement.

4-5 Contrats Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin)

Pour cette première année de fonctionnement 23 réclamations sont enregistrées en majorité liées à des opérations de transfert: insatisfaction sur les délais de traitement et le manque de visibilité.

De manière générale, L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et suit attentivement les réclamations et les réponses qui leurs sont apportées.

5 L'UFEP et la vie des contrats en 2020

5-1 La vie des contrats

En 2020 l'UFEP a signé, en Prévoyance, une nouvelle convention (N° 2775/741) concernant le contrat « *CARDIF Libertés Emprunteur* ». Son objet est de couvrir les assurés et coassurés emprunteurs des entreprises clientes du réseau de distribution BNP Paribas. Les garanties proposées couvrent notamment le décès, la perte totale et irréversible d'autonomie, les invalidités permanente partielle ou totale, la perte d'emploi. L'assurance couvre les prêts d'une durée de 1 an à 35 ans (une durée pouvant être allongée mais sans excéder 40 ans).

Trois avenants ont par ailleurs été signés modifiant les conventions « *Alternative Emprunteur* » et un ancien contrat dénommé lui aussi « *CARDIF Libertés Emprunteur* ».

5-2 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni deux fois en 2020, en avril et en novembre. Aux mêmes périodes se sont tenus les Comités de surveillance des PERP « *Plan d'Épargne*

Retraite des Particuliers » et « *CARDIF Multi-Plus PERP / Bnp Paribas Multi-Placements PERP* ». Par ailleurs le comité de surveillance unique des trois PER (plan d'épargne retraite individuel) s'est tenu aux mêmes périodes.

L'Assemblée Générale Mixte s'est tenue le mardi vingt-six mai 2020 sous la présidence de M. Patrick JOACHIMS-MANN. Les 312819 adhérents Epargne et Rentes avaient été convoqués par courrier postal et électronique entre février et avril 2020, et les adhérents Prévoyance par voie de presse dans une parution du journal AUJOURD'HUI EN FRANCE (édition nationale du PARI-SIEN) le lundi 6 avril 2020.

L'ordre du jour était le suivant :

Pour l'ensemble des adhérents : les projets de modification des statuts et du Code de Déontologie, le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2019, le Bilan actif/passif, le compte de Résultats, la présentation détaillée des candidats (élection, réélection) au Conseil d'administration, les résolutions soumises au vote.

Pour les seuls adhérents au PERP : les rapports et les comptes de leur Comités de surveillances respectifs pour l'exercice 2019 et le projet de budget 2020, la présentation détaillée des candidats aux Comités de surveillance des PERP, les résolutions soumises au vote.

Au cours de cette assemblée qui s'est tenue à huis clos et par audioconférence du fait des dispositions sanitaires sont intervenus :

- 1 - M. Fabrice BAGNE Directeur Général de BNP Paribas CARDIF France sur les thématiques de l'Assurance-vie après la loi PACTE et des conséquences de la « *pandémie coronavirus* » pour l'Assureur et sur le marché de l'Assurance-vie,
- 2 - M. Pascal WOLLJUNG de la Direction Gestion d'actifs de l'assureur sur la situation et les perspectives des marchés ainsi que sur la politique de CARDIF en matière de gestion d'Actifs

Les adhérents qui avaient demandé une carte d'admission à la salle afin de participer en personne à l'AG Mixte ont reçu un courrier individuel les avisant de la situation, accompagné d'un nouveau bulletin de participation pour leur permettre de voter, soit sous forme d'un pouvoir donné au Président soit sous forme d'un vote par correspondance.

Tous les bulletins de participation reçus jusqu'au 26 mai 2020 ont été comptabilisés.

Les adhérents se sont prononcés pour 1740 d'entre eux via le site de vote en ligne et pour 1915 par courrier postal.

Des décomptes effectués il ressort notamment que :

- 3605 adhérents ont voté sur les deux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative d'une part à la modification des statuts et du Code de déontologie, et d'autre part à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en place les outils de gouvernance et de pilotage du nouveau PERin (issu de la loi PACTE) et la mise en place d'un Comité de surveillance unique,

A noter parmi les résolutions :

- la possibilité offerte par les nouveaux statuts, d'une part d'accueillir de nouveaux adhérents au travers de la distribution du PERin (Plan d'Épargne Retraite Individuel), d'autre part de mettre en place un Comité de surveillance unique de ce Plan,
- l'élection comme administrateur de l'UFEP de Mme Ghislaine ROYER et comme membre du Comité de surveillance unique des Plans d'Épargne Retraite individuels et de celle M. Thibault COUTURIER comme membre du Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus / BNP Paribas Multiplacements, la réélection d'un administrateur (M. Jean-Pierre EDREI) et celles de plusieurs membres des Comités de surveillance des PERP

5-3 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2020

Un résumé de ces comptes
est repris en annexe

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 21 novembre 2019.

Le Commissaire aux comptes a également pris connaissance du nouveau protocole établi entre l'UFEP et CARDIF Assurance Vie en remplacement du protocole du 30/12/2009, et des conventions conclues antérieurement et sans changement avec le GIE BNP Paribas et avec un membre du Conseil d'Administration qui a un contrat de travail à temps partiel avec l'association.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pour les adhérents qui en feront la demande.

Conclusion

Au cours de l'exercice 2020 du fait de la crise sanitaire et des violentes répercussions économiques qui en découlent s'est ouverte une profonde période d'incertitudes, sources de gestion prudente des fonds de l'Assurance Vie mais aussi probablement sources d'opportunités.

Dans ce contexte l'UFEP a continué de travailler de manière très constructive avec son partenaire BNP Paribas CARDIF et d'accompagner de la meilleure manière pour ses adhérents le lancement du PER tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance qui s'est mise en place. L'avenir continue de se préparer au présent.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN
et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 30 mars 2021



Comptes résumés 2020 de l'association

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Les comptes 2020 et le budget 2021

CHIFFRES EN EUROS	Budget prévu UFEP 2020 Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Comptes UFEP 2020 Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Budget proposé UFEP 2021 Du 01/10/2020 au 30/09/2021
Resultat financier net et produits divers	15 000	11 624	9 000
Charges de fonctionnement	- 130 000	- 123 949	- 166 000
Charges de communication aux adhérents	- 125 000	- 93 377	- 97 000
Total des charges	- 255 000	- 217 326	- 263 000
Résultat	- 240 000	- 205 702	- 254 000

Le résultat financier (11624 €) est plus faible qu'attendu pour l'exercice. L'association n'a pas réussi à placer une partie de sa trésorerie excédentaire en raison notamment de la décision unilatérale de la banque de nous fermer l'accès à la Salle des Marchés vers laquelle l'UFEP se tournait habituellement pour ses placements. Des négociations avec la banque sont actuellement en cours sur ce sujet.

Les charges totales (-217326 €) sont inférieures au budget (-255000 €). Ceci

est la conséquence d'une renégociation à la baisse du forfait général liant l'UFEP à l'assureur CARDIF. Par ce biais l'UFEP délègue certaines obligations réglementaires (Ex: l'envoi de l'Information Annuelle aux adhérents). Le coût de ce forfait avait été inclus dans le budget avant sa renégociation.

Le résultat de l'exercice s'établit à **-205702 €**. L'écart entre le montant budgété et le résultat final découle lui aussi pour une bonne partie de la renégociation précitée.

Budget 2021

Ce budget tient compte du développement attendu, en forte hausse, de la distribution des nouveaux Plans d'Épargne Retraite Individuels (Droits d'admission épargne budgétés à hauteur de 282 000 €) avec pour corollaire une augmentation des charges de fonctionnement et de communication aux adhérents.

Évolution de la trésorerie

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année plus de la moitié de ces droits provient de la distribution des nouveaux Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin). La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2019	1 453 301
Nouveaux droits d'admission reçus	+210 637
Résultat exercice 2020	-205 702
Variation créances et dettes	-23 190
Investissement	-1 396
Trésorerie UFEP au 30/09/2020	1 433 650

La consommation de trésorerie au cours de l'exercice est de 19 651 € (vs 166 958 € en 2019), différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 453 301 €) et celui constaté au 30 septembre 2020 (1 433 650 €). Cette moindre consommation est en très grande partie le fruit de l'accroissement significatif des droits d'admission perçus (210 637 €) en 2020 (vs 53 307 € en 2019) et de la baisse négociée avec l'assureur CARDIF de la redevance annuelle payée par l'association.

Bilans comparés de l'UFEP fin d'exercice : 2019 / 2020 (en euros)

Actif	30/09/2019	30/09/2020	Passif	30/09/2019	30/09/2020
Immobilisations	0	1 396	Fonds associatif net	1 668 241	1 658 199
Créances	6 684	30 163	Résultat	- 220 679	- 205 702
Trésorerie	1 453 301	1 433 650	Dettes	12 423	12 712
Total	1 459 985	1 465 209	Total	1 459 985	1 465 209